

Sur la base des documents soumis, il est maintenant possible de confirmer que le produit répond aux exigences établies dans les règlements/normes suivants et peut être utilisé comme indiqué par la ou les catégories citées ci-dessus.

Firma: **MBX SA**

Route de Bossey 20

Troinex 1256, Suisse

E-Mail:
contact@mbxsa.ch

Internet:

Produkt: **Humus forestier 0/20**

Engrais, composts, terres et matériaux techniques

Composts et produits issus de la méthanisation // Composts

Prüfungsstandard:

Restriction:

Gültig bis:

Législation Bio UE

31/12/2023

Liste des intrants Suisse

31/12/2023

Le terme "législation biologique de l'UE" fait référence au règlement 2018/848. Notre approche de la mise en œuvre de ces règlements est décrite dans les "Critères d'admission de base pour la liste européenne des intrants". Les restrictions mentionnées dans la rubrique "législation biologique de l'UE" s'appliquent à toutes les exploitations biologiques.

Cette confirmation est valable jusqu'au: 31/12/2023
